

FORMULAIRE K

Demande de certificat de niveau supérieur

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS ET DATES D'ÉCHÉANCE

- Ce formulaire doit être posté avec votre paiement et tous les documents requis à l'adresse postale indiquée à la page 3. Les dossiers ne sont traités qu'après la réception de tous les documents requis par le Bureau de la certification des maîtres. Veuillez alors prévoir de 20 à 25 jours ouvrables pour le traitement de votre demande.
- Certificat valide à compter du 2 juillet : la demande doit être soumise avant le 31 octobre de la même année (l'ensemble de la formation doit être terminé au plus tard le 31 août de la même année).
- Certificat valide à compter du 2 janvier : la demande doit être faite avant le 31 mars de la même année (l'ensemble de la formation doit être terminée au plus tard le 31 décembre de l'année précédente).

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom de famille			
Prénom			
Autre prénom			
Nom de jeune fille			
N° du certificat d'enseignement			
Date de naissance	ANNÉE :	MOIS :	JOUR :
Numéro NAS			
Numéros de téléphone	MAISON :	TRAVAIL :	CELLULAIRE :
Courriel			
Adresse postale	N°	RUE :	APP. :
	VILLE :	PROVINCE :	CODE POSTAL :

NIVEAU DE CERTIFICATION VISÉ

Niveau 5 Niveau 6

PROGRAMME COMPLÉTÉ

<input type="checkbox"/>	Crédits additionnels (pour le niveau 5 seulement)	
<input type="checkbox"/>	Maîtrise en éducation	Titre :
<input type="checkbox"/>	Maîtrise dans une matière enseignée	Majeure additionnelle :
<input type="checkbox"/>	Formation ne menant pas à un diplôme	Majeure additionnelle : Mineures additionnelles : Mineure additionnelle et concentration :

COURS COMPLÉTÉS

	Numéro de cours	Titre du cours	Établissement d'enseignement	Heures-crédits
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
TOTAL				

FRAIS ET DOCUMENTS À L'APPUI REQUIS

Frais : 70 \$
Veuillez payer par mandat-poste ou par chèque à l'ordre du **ministre des Finances du Nouveau-Brunswick**.
Aucun autre mode de paiement n'est accepté.

Relevé de notes officiel
Les relevés de notes doivent être envoyés directement par courriel ou par la poste au Bureau de la certification des maîtres par les établissements qui les délivrent. Vous pouvez aussi envoyer un relevé de notes dans une enveloppe scellée par l'établissement. Si les relevés de notes sont acheminés avant l'obtention du diplôme, veuillez vous assurer que les notes ont été accordées pour tous les cours. Si un diplôme doit être accordé, il faut inclure une lettre provenant du bureau du registraire de l'établissement d'enseignement indiquant que vous avez répondu aux exigences et que vous devez obtenir votre diplôme.

Le Bureau de la certification des maîtres se réserve le droit de demander d'autres documents.

DÉCLARATION

J'atteste que tous les renseignements fournis dans la présente demande sont, à ma connaissance, véridiques, précis et complets. J'autorise toute instance – personne, gouvernement, administration, établissement éducatif, force policière, administration militaire, corps administratif ou autre organisme – interrogée dans le cadre de la présente autorisation à fournir au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance tout renseignement ou document pertinent requis. J'accepte d'être responsable d'informer par écrit le Ministère de tout changement concernant les renseignements contenus dans la présente demande.

Signature

Date

COORDONNÉES

Adresse postale

**Bureau de la certification des maîtres
Ministère de l'Éducation et du Développement de la
petite enfance
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1**

Téléphone : 506 453-2785

Télécopieur : 506 453-5349

certificationdesmaîtres@gnb.ca

Adresse municipale

Bureau de la certification des maîtres
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite
enfance
Place 2000
250, rue King
Fredericton (N.-B.) E3B 9M9

MARS 2021

CRÉDITS REQUIS POUR L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT 5

36 crédits additionnels sont requis dont

- 24 heures-crédits au niveau 3000 ou plus et
- 12 heures-crédits au niveau 1000 ou équivalent (p. ex. cours approuvés par l'AEFNB et le MEDPE).

CRÉDITS REQUIS POUR L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT 6

- une maîtrise en éducation approuvée ou une maîtrise approuvée dans une matière enseignée comportant 30 crédits de niveau 6000,
OU
- une formation approuvée ne menant pas à un diplôme, comportant 30 heures-crédits de niveau 6000 et donnant :
 - une majeure additionnelle dans une matière enseignée
 - deux mineures additionnelles dans des matières enseignées
 - une mineure additionnelle dans une matière enseignée et 9 heures-crédits dans une concentration approuvée (p. ex. administration scolaire, études curriculaires)